

Soudeur industriel

Dessin industriel, technologie générale, calcul...

12 mois dont 8 en entreprise

Le métier

Le métier de soudeur remonte aux débuts de l'industrie et son principe de base n'a pas vraiment changé, il s'agit toujours de d'assembler deux pièces de métal par la fusion, parfois à l'aide d'un métal d'apport. Ce qui a changé, c'est le procédé utilisé, au moyen d'un arc électrique ou d'électrodes. Ces méthodes, de plus en plus perfectionnées, nécessitent une formation spécifique qui doit être mise à jour tous les ans, par la délivrance d'un certificat de la part d'un organisme compétent.

- Savoir utiliser les principaux procédés de coupage thermique et effectuer les traçages élémentaires pour réaliser un assemblage.
- Exécuter des soudures et effectuer des contrôles simples.



Public

- Jeunes de moins de 26 ans ayant un niveau 3°
- Salariés d'entreprise ou demandeur d'emploi longue durée avec expérience professionnelle dans le domaine concerné

Alternance

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas et de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation. Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

Validation

Pour les salariés d'une entreprise relevant de la branche de la métallurgie ou du travail temporaire la formation est validée par un certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM). La participation à la

formation et la validation des compétences peut également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique. Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves
- rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury de professionnels

Savoir faire

- Technologie générale
- Technologie de spécialité
- Calcul, géométrie à usage professionnel
- Dessin industriel
- Travail d'atelier
- Mathématiques de base
- Français

Le contrat de qualification

L'objectif du contrat de qualification est d'assurer à un jeune (16 à 26 ans) une qualification professionnelle. Le jeune, considéré comme un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée, bénéficie d'un salaire minimum (30 à 75% du SMIC en fonction de son âge et de son ancienneté).